Un Cadeau Qui Prouve

que la Noël n'arrive qu'une fois l'année, alors pourquoi ne pas la fêter en achetant un piano? Rien de plus beau, de plus durable qu'un piano. Il procure le bonheur à tous. Voyez nos genres de pianos choisis spécialement pour les fêtes variant en prix de $185 à $360, ayant parmi eux de tels instruments comme les KIMBALL, EMERSON, HARDMAN, STANDARD, CROWN, KROEGER HALLET & DAVIS, WHITNEY, HINZE et JUNIUS HART. Comptant ou à des conditions faciles. Nous faisons une livraison immédiate sur le premier petit paiement au comptant fait, en vous laissant payer la balance d'après vos moyens et capacités. Nous vendons par la malle.

JUNIUS HART PIANO HOUSE
LIMITED.
J. P. SIMMONS, Treas. & Mgr.
1001 CANAL STREET
Coin Bourgogne.

JARDIN D'HIVER.

Le Jardin d'Hiver était foulé dimanche soir pour le grand concert qu'y donnait l'orchestre de Brooke. Les morceaux de musique exécutés avaient été choisis avec soin et ils ont été applaudis. Le chant de Mlle Agnès Maher a été également très apprécié des auditeurs, qui lui en ont manifesté fréquemment témoigné leur approbation. Elle possède du reste une voix de contralto très étendue, très puissante et très pure.

C'est la dernière semaine de la saison et pour tous les jours d'intéressants programmes sont préparés.

TRIBUNAUX

Cour Civile de District.

Minnie Streeter vs John Brady, demande de divorce.

S. D. Moody & Cie vs Caldwell, possession d'un local.

A. Schuyder & Cie vs J. G. Gaiennie, réclamation de $178.55.

Demande d'émancipation:

Junius D. Hartman.

Mme E. C. Harris vs Robert E. Harris, demande de divorce.

Mme Clara Brown Vandrell vs James Lawrence Vandrell, demande de divorce.

A. B. Griswold & Cie vs E. Howard McCaleb, réclamation de $200, sur un compte courant.

Crowley Perrin Co. vs Peter Ariex réclamation de 115,50 sur un compte courant.

Successions ouvertes:

Geo. F. Butler, Catherine Louise Honold, Margaret Hannon, Mme Emile Garnet, John W. O'Neil.

Peter Hellwege & Cie vs A. Bodenheim; action en recouvrement de $840.50.

FAITS DIVERS.

Mort subite.

M. Eugène DeBlanc a été pris d'une attaque aigue de maladie de Bright hier soir pendant qu'il se rendait à la rue du Canal avec ses enfants pour voir la procession. Il a été transporté dans une maison de la rue Bourbon. L'ambulance et son médecin ont été mandés en toute hâte, mais il a expiré dix minutes plus tard.

M. DeBlanc était âgé de 45 ans et demeurait rue Bourgogne entre Kerlerec et Esplanade. Il était associé de la maison de liqueurs Villeré et DeBlanc.

ACCIDENT.

Pendant la procession de l'arrivée de Rex, hier après-après-midi, un accident s'est produit au pied de la rue du Canal. Plusieurs gamins ayant eu l'idée de grimper sur la tour du Bureau Météorologique, l'édifice s'est écroulé, et dans la chute Mme G. B. Meserole, de Mandeville, a été blessée au visage, et M. Hunter B. Fisher, qui demeure rue du Camp, 758, a été atteint au front. Ils ont été tous deux pansés à l'hôpital.

Club Athlétique de Saint-Bernard.

Les anniversaires reviennent vite. Il nous semble que c'est hier que nous assistions au quatrième du Club Athlétique de St Bernard, si charmante avait été la fête l'an dernier organisée à cette occasion, et si frais était le souvenir que nous en avions gardé.

Dimanche dernier, le club avait un an de plus, et pour se réjouir de son état florissant et de l'avenir brillant qui s'ouvre devant lui, ses membres avaient encore organisé une fête du genre de celle de l'année précédente et l'ont entourée de plus d'éclat.

C'est au restaurant Cieutat qu'elle s'est donnée, autour d'une table, on le devine; et les heures s'y sont écoulées de très joyeuse façon en mangeant, buvant, riant et..... discourant.

Le club qui ne fait pas les choses à demi, avait envoyé chercher séparément le Gouverneur Blanchard et l'auditeur d'Etat M. Paul Capdevielle en voitures; le gouverneur accompagné de MM. E. E. Nunez et Wm F. Roy; l'auditeur, de MM. Sébastien Roy et C. E. Allen.

L'arrivée du chef de l'Etat a été saluée par une salve d'artillerie par la compagnie Taaffe, le Capt. Sylvester Graffignia, le Lieut. Peter Carrerot, les soldats Dave Da Silva, Eug. Bouche et Gey. Fried.

Des discours ont été prononcés, tous très flatteurs pour les athlètes Saint Bernardins qui ont à leur tête comme officiers des hommes aimés: MM. N. H. Nunez, président; Matt Reuter, vice-président; Emile Reuter, secrétaire; Peter Carrerot, trésorier; Directeurs M. F. Roy, Antoine Duclos; John Mournet, B. M. Taylor, Théogène Landry, Will Sanders, A. S. Nunez, T. J. Serpas.

Les membres les plus populaires et qui ont le plus à cœur le succès du club sont messieurs Sébastien Roy et M. F. Roy.

Les convives étaient: le Gouv. Blanchard, l'Auditeur d'Etat Paul Capdevielle, le Col. Thos Gregory, le Col. Sid. F. Lewis, le major Alf. H. Isaacson, le Col. J. M. Breaux, le juge N. H. Nunez, MM. E. E. Nunez, juge Victor Cieutat, Dr L. A. Meraux, Col. F. G. Jonah, Sébastien Roy, H. B. Daboval, C. H. Ricee, J. F. Feeley, John W. Webert, Michel Lux, S. J. Flandry, James Gazin, J. C. Bourg, René Foriot, Matt Reuter, John B. Mournet, Albert et Victor Nunez, William F. Roy, B. M. Taylor, Peter Carrerot, Henry Conrad, A. S. et William Nunez, C. A. Bachemin, Fred Joachim, L. Fred Andry, Fred Ahrens, Philip Huth, Anthony Duclos, George St-Germain, Walter Beaulieux, August Walter et Sébastien Roy, Jr, Clem Jobau, Emile Reuter, Albert Laburre, J. M. Serignan, Nathan Shaddinger, John Voissement, Jake Venza, T. J. Serpas, Wm Saunders et C. E. Allen.

Incendie.

Hier entre quatre et cinq heures du matin le feu a détruit le dépôt d'huile à graisser de la compagnie de chemin de fer du Texas & Pacific situé au pied de la rue Terpsichore.

Les flammes ont détruit un car chargé de bois et endommagé un petit bâtiment. Les pertes de plusieurs centaines de dollars sont couvertes par l'assurance.

LES PETITES MALADIES

d'Estomac, de Foie, de Reins ou d'Intestins, si elles sont négligées prendront bientôt une tournure sérieuse. Nous engageons par conséquent tout homme ou femme ainsi affligé à recourir au

HOSTETTER'S STOMACH BITTERS

au premier indice de trouble. Il rend l'appétit, produit un sommeil profond, affermit les nerfs et guérit Flatuosité, Aigreurs, Dyspepsie, Indigestion, Constipation, Frissons, Refroidissements ou la Grippe.

LE CARNAVAL.

Arrivée du Roi et de son brillant cortège.

Sa Majesté acclamée par une foule remplissant les rues sur tout le parcours.

On sait que le roi du Carnaval, qui est la ponctualité même et qui d'ailleurs chérit sa bonne ville de la Nouvelle-Orléans d'une façon toute particulière, arrive la veille du Mardi Gras.

Donc, il est arrivé hier, et depuis deux heures de l'après-midi, quand les salves d'artillerie ont annoncé l'entrée de son navire dans le port, il règne en maître absolu.

Il a débarqué à deux heures et quelques minutes au pied de la rue du Canal et a été acclamé avec un enthousiasme indescriptible par ses loyaux sujets se pressant en masses compactes sur le quai.

C'est au milieu du bruit assourdissant des sifflets à vapeur des navires et des fabriques que le yacht royal "Stranger" et les bâtiments d'escorte ont parcouru le port pour se rendre au débarcadère.

A bord de son yacht le roi avait reçu formellement les délégués envoyés pour le saluer.

Après le débarquement du roi et de ses courtisans le cortège s'est formé et mis en marche. La longue et brillante colonne de militaires et de masques en brillants costumes a parcouru plusieurs rues de la ville entre deux haies de spectateurs poussant des acclamations.

A l'hôtel de ville le maire, les fonctionnaires et leurs invités ont reçu le souverain, auquel les clefs de la cité ont été remises.

Le cortège de Rex s'est formé comme suit:

Détachement des Gardes de la Maison Royale à cheval.
Détachement des Gardes de la Maison Royale à pied.
Les gardes réguliers de Sa Majesté sous le commandement du capitaine J. C Goodfellow, commandant.
Bataillon Royal du navire de guerre Columbia, Lieut.Com. A. H. Scales, commandant.
Brigadier Général W. D. Gardiner et son état major.
Le bataillon Impérial Naval de Réserve, sous le commandement de J. W. Bostick, commandant.
Le bataillon d'artillerie de campagne de la Louisiane du Roi, major F. W. Freaner, commandant.
Premier bataillon royal L. S. N. G. major Jos. Kantz, Commandant.
Corps de Signaux de Sa Majesté, J. Henry Warner, commandant.
Bataillon Royal des Vétérans de l'artillerie Washington Batteries à cheval, Capt. T. McC. Hyman, commandant.
Division à cheval des Chevaliers de la Maison des Pairs, Chevaliers John Dymond, Jr., John G. Robin, commandants
Les voitures contenant les dames de la couronne, Amiral Dickens, Capt. Bicknell, Sa Grâce Wood, Amiral du Port, et Sa Grâce Woodward, capitaine de la flotte et autres invités distingués.
Premières Troupes Royales de Sa Majesté, capitaine W. S. Hero Commandant.
La bande de musique de l'Inde Orientale.
Mehammet Ali Ben Dammitt, chef précédant.
Sa Sublime Majesté.
REX
Sur le chariot d'Etat et son Conseil, en voitures.
Division à cheval, gardes des courtisans.
Division à cheval des gardes cuirassiers.
Bataillons royaux des Cadets.
Premier Bataillon, Major Percy A. Roy, commandant.
Cadets du Collège des Jésuites.
Deuxième Bataillon, major R. M. Perrin, commandant.
Cadets de l'Université Dyers.
Cadets de l'Université Rugby.
Cadets de l'Ecole Ferrel.
Cadets de St Alphonse.
Cadets de l'Académie Dixon.

L'itinéraire avait été fixé comme suit:

Camp à Howard, à St-Charles (côté du lac) à Félicité, côté du fleuve de la rue St-Charles, autour du Lee Circle à l'Hôtel de Ville (halte pour recevoir les clefs de la ville de l'Hon. Martin Behrman), St-Charles à Canal, Canal (côté supérieur) à Liberté, Canal (côté inférieur) à Chartres.

L'escadre royale comprenait:

H. M. S. S. Proteus.
H. M. S. S. Anselm.
Le Yacht STRANGER de Sa Majesté Royale, avec la maison royale à bord.
Tenders to the Royal Yacht
U. S. S. Windom, U. S. S. Magnolia,
U. S. S. Oleander, U. S. S. General Newton, Revenue Cutter Independent.
Division droite—R. W. Wilmot, W. G. Wilmot, El Listo, McDougall Picayune, L. E. Patton.
Division du centre—Independent, Corsair, Samson, Mougah, Major, Maud Wilmot, Polo.
Division gauche—Taurus, El Vivo Ella Andrews, White Water, Boaz, Jos. Rogers, L. S. Thorne.

Nouvelle école paroissiale.

Le révérend père F. Charles Brockmeier a été nommé curé de la paroisse St-François d'Assises en 1899, et depuis cette époque il n'a cessé de caresser un projet qui lui tenait particulièrement à cœur et de travailler à sa réalisation: la construction d'une vaste école paroissiale.

Ses efforts ont été couronnés de succès et son projet est entré dans la voie d'exécution. En effet, dimanche dernier, Mgr Blenk, archevêque de la Nouvelle-Orléans, assisté de nombreux membres du clergé, a posé en grande cérémonie la première pierre de la nouvelle école de la paroisse de St-François d'Assises.

Dans l'après-midi l'archevêque est arrivé au presbytère où il a été reçu par le révérend Brockmeier, les prêtres invités à la cérémonie et de nombreux fidèles.

Les membres des organisations religieuses de la paroisse étaient rangés autour de leurs bannières. Les enfants de l'école ont salué par un chœur Mgr Blenk à son arrivée, et M. H. R. Streck lui a souhaité la bienvenue au nom des paroissiens.

La construction de l'école, qui est située derrière l'église et fait face à la rue Laurel, coûtera environ $20,000. Elle a été commencée le 3 janvier dernier et sera poussée aussi activement que possible.

Les membres du clergé dont les noms suivent ont assisté à la cérémonie:

Très Rév. J. M. Laval, vicaire général; Très Rév. Peter Scotti, chancelier, Rév. Jules G. Jeanmard, secrétaire de l'archevêque; Très Rév. H. S. Maring, S. J.; Très Rév. P. M. L. Massardier, Très Rév. T. J. Weldon, Très Rév. D. J. Spillard, C. S. C.; Très Rév. J. B. Bogaerts, Très Rév. J. A. Linn, C. M.; Rév. J. Bichen, Rév. T. F. Delaney, Rév. J. V. Lambert, Rév. L. Cavanaugh, Rév. Theo. Stanmans, Rév. R. Nies, Rév. R. Power, Rév. A. Lucas, Rév. J. Hochard, Rév. Thomas Lorente, O. P.; Rév. John McCreary, S. J.; Rév. W. J. Vincent, Rév. Franciscus Rév. T. J. Larkin, Rév. Michael Walsh de Notre Dame de la Merci de Brooklyn, qui est l'hôte du Rév. Walsh de Ste Thérèse; Rév. Joseph Hacke de Dubuque, qui est l'hôte du Rév. Brockmeier; Rév. Columban, O. S. P., et Rév. J. E. Prim.

Bureau de Pharmacie d'Etat.

Le Bureau de Pharmacie d'Etat annonce comme résultats des examens des 1er et 2 février les nominations suivantes:

Pharmaciens diplômés—Samuel I. Cohen, White Castle; J. W. Le Breaux, New Roads; R. S. Guenard, Lake Providence; H. A. Donaldson, Reserve; J. J. Dejole, W. H. Green, S. J. Peters et J. C. Richards, Nlle-Orléans.

Commis pharmaciens qualifiés—W. F. Powers, Amite; R. J. De Monsabert, Nouvelle-Orléans; A. L. Haag, Delhi.

Le comité d'examen comprenait MM. Williams M. Levy, Adam Wirth, C. D. Sauvinet et F. C. Godbold.

SUPÉRIEUR AU COPAHU ET AUX INJECTIONS
SANTAL CAPSULES MIDY
SOULAGE EN 24 HEURES

Vieux Remède. Nouvelle Formule
N'A JAMAIS FAILLI
Extrait de Cubèbe et de Copahu de Tarrant en
CAPSULES.
Le remède sans goût, prompt et radical de la gonorrhée, la blennorrhée et les fleurs blanches. Facile à prendre, aisé à porter. Employé avec succès pendant cinquante ans. Prix $1, chez Chas. G. Peters, rues Baronne et Poydras; à l'American Drug Store, 1024 rue du Canal; à la Pharmacie Feldner, 3218 rue Magazine, Nouvelle Orléans ou par la poste, de la Tarrant Co., 44 rue Hudson, New York.
13 nov—1 an—mar jeu dim

Archevêché de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle Orléans, le 7 février 1907.

Règlements pour le Carême de 1907

Conformes à l'Indult, accordé par Sa Sainteté Léon XIII le 3 août 1887, et renouvelé pour dix ans le 25 mai 1897.

Le saint temps du Carême commence le 13 février, qui est le jour du Mercredi des Cendres.

1. Le jeûne du Carême est obligatoire pour tous les Fidèles qui ont atteint l'âge de vingt-et-un ans accomplis, à moins d'en être dispensés par des raisons légitimes.

2. Le Dimanche excepté, un seul vrai repas est permis pendant le jour.

3. Le soir, on peut prendre un léger repas, communément appelé la Collation.

4. L'Eglise exempte du jeûne non seulement les personnes au-dessous de vingt-et-un ans, mais aussi les malades ou ceux dont la santé est si faible qu'ils ne peuvent sans danger observer cette loi, telles que les nourrices d'enfants et tous ceux qui sont assujettis à des travaux pénibles.

5. Le saint temps du Carême est non seulement un temps de jeûne et d'abstinence imposé par l'Eglise à ses enfants, mais aussi un temps de pénitence et de bonnes œuvres que les fidèles doivent pratiquer d'une façon toute spéciale par l'éloignement de tout amusement mondain et l'exercice de la charité chrétienne.

6. Par une dispense spéciale, l'usage de la viande est permis à tous les repas le Dimanche, et au principal repas le Lundi, le Mardi, le Jeudi et le Samedi, à l'exception du Samedi des quatre-temps et du Samedi Saint. Tous les jours du Carême, y compris les Dimanches, il est défendu de manger de la viande et du poisson au même repas. Le beurre, le fromage, le lait et les œufs sont permis tous les jours du Carême.

7. Il n'est pas défendu de prendre, le matin, une tasse de café, de thé ou de chocolat, avec une tranche de pain.

8. Si l'on éprouve de la gêne à prendre son dîner à midi, l'on peut changer l'ordre des repas, c'est-à-dire, prendre la collation dans la matinée et faire son principal repas le soir.

9. Il est permis d'apprêter les aliments maigres avec de la graisse.

10. Ceux qui sont dispensés du jeûne peuvent manger de la viande plus d'une fois par jour, les jours où il est permis de faire gras.

11. En vertu d'un indult qui nous a été accordé par sa Sainteté Léon XIII le 15 mars 1895, et qui nous a été renouvelé par sa Sainteté Pie X le 25 février 1905, Nous permettons à tous les ouvriers et à leur famille de faire gras au principal repas, tous les jours de jeûne et d'abstinence, à l'exception du vendredi, du Mercredi des Cendres, du mercredi et du samedi de la Semaine Sainte et de la Vigile de la Noël. — De même, tout membre d'une famille — que ce soit le père, le fils ou la fille — ayant à sa charge le soin de cette famille et jouissant du privilège de l'Indult, peut le communiquer à la famille toute entière.

12. Ceux qui sont légitimement dispensés du jeûne et de l'abstinence, peuvent manger de la viande plus d'une fois, les jours ci dessus mentionnés. Néanmoins, même à ceux qui jouissent de ce privilège, il ne serait pas permis de se servir de la viande et du poisson au même repas.

—Comme le Carême est éminemment un temps de pénitence, nous engageons fortement ceux qui usent de cet indult, de faire d'autres actes de mortification, tels que l'abstinence de liqueurs enivrantes, l'éloignement du théâtre ou la fuite de tout autre amusement profane.

Tous les Catholiques en âge de recevoir la Sainte Communion sont tenus de faire leurs Pâques à partir du premier Dimanche du Carême jusqu'au Dimanche de la Trinité.

Les parents veilleront à ce que leurs enfants, qui ont atteint l'âge de sept ans, ne laissent point passer le temps du Carême pour faire leur première confession.

Par ordre de Monseigneur l'Archevêque.

PIERRE SCOTTI,
Chancelier.

DECES.

MAILHES—Décédée hier, lundi, le 11 février 1907, à 4 heures de l'après-midi, EMMA, fille de Marthe Dangnidard et Philip Mailhes, âgée de 32 ans et native de la Nouvelle Orléans. Les parents, amis et connaissances de la famille ainsi que les officiers et membres de la Société Française sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à 4 heures de l'après midi de sa dernière demeure, No 810 rue Bourbon, près Ste Anne.

DE BLANC — Décédé lundi, 11 février 1907, à 8:30 heures p. m., âgé de 42 ans, EUGENE S. DE BLANC, natif de la Nouvelle Orléans. Les parents, amis et connaissances des familles De Blanc Villeré et Perrillat sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 12 février 1907, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 1417 rue Bourgogne, entre Esplanade et Kerlerec.

Enterrement au Nouveau Cimetière St Louis avenue de l'Esplanade.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres

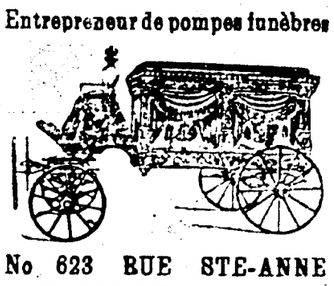

No 623 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

Téléphone No 408.
F. LAUDUMIEY & CO.
LIMITED,
ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres.

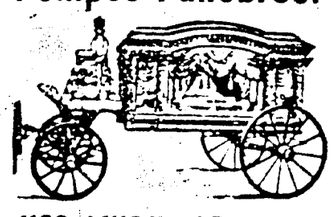

1108 et 1112 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

B. ADER. GEO. J. MOTHE
ADER & MOTHE,
Les Seuls Entrepreneurs Français de la Nlle-Orléans.
817 rue Toulouse,
En Face de l'Opéra Français.
TELEPHONE 4276.
Avis—Nous sommes les seuls entrepreneurs de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans
30 aout—1 an

TELEPHONE 252.
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & RAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur
No 1305 Avenue Nord Remparts
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1 an

PETITES ANNONCES.

DEMANDE—Immédiatement—25 couturières en jupes et corsages, aussi des modistes pour garnir, et faire des manches. Bon salaire aux personnes expérimentées. S'adresser au Département des Couturières, D. H. Holmes Co., Ltd. 27 oct—

Désagréable erreur

Moise Lavergne, un jeune homme de Sunset, paroisse de St-Landry, Louisiane, fils d'un planteur bien connu, qui suit les cours du Collège commercial Soulé, a été victime de la part d'un prétendu détective attaché à l'hôtel St Charles l'objet d'une erreur qui a dû lui être particulièrement désagréable.

Le jeune homme se trouvait au troisième étage de l'hôtel St Charles dimanche soir, regardant tout autour de lui, sans autre but évident que de voir, lorsqu'il fut prié de sortir par un employé. Un nommé Jacob Levy, qui se dit un détective de l'agence Pinkerton, crut reconnaître dans Lavergne, dont le signalement lui était donné, un voleur qu'il avait rencontré à New York, à Los Angeles, etc.

Il se mit à sa recherche et le fit arrêter dans un musée de curiosités de la rue du Canal.

Conduit au poste, Moise Lavergne, qui n'a jamais quitté la Louisiane, fit connaître son identité mais il paraît que la police ne lui permit pas de téléphoner à aucune des personnes dont il donna les noms.

Hier matin, après avoir passé la nuit au poste, Lavergne raconta son histoire au recorder Fogarty. Ce vit du premier coup d'œil qui était le jeune homme et jugea que le prétendu détective Jacob Levy s'était grossièrement trompé. Il lui donna un affidavit, et M. Edward Soulé, fils du professeur George Soulé et secrétaire du collège, prévenu immédiatement, s'empressa de donner toutes les explications nécessaires pour délivrer le malheureux jeune homme.

Il va sans dire que la plainte du suspect portée contre Lavergne a été retirée sans délai.

Il est heureux que notre police locale ne soit pour rien dans cette erreur désagréable.

HOTEL BRUNO
RESTAURANT MAINTENANT OUVERT
Tout ce qu'il y a de Mieux et un Prompt Service.
LUNCH DES NEGOCIANTS, 30c.
De 11 a. m. à 2 p. m.
Concert Tous les Jours.
COIN IBERVILLE ET DAUPHINE.
20 sept—6m—jeu dim

H. J. ROBBERT
SPECIALISTE D'OPTIQUE
No 209
Rue Carondelet
Bâtisse Henson.
Marchand de toutes les nouvelles Bascules Lunettes et des Yeux Artificiels Perfectionnés.
Seul agent du Monocle "Suction Eye Glass" Heard. Les prescriptions d'oculistes sont remplies avec soin et convenablement adaptées.
Phone No 4570 Main.
31 jan—1m—jeu dim mar

HELLO! HELLO!
Main 2239 W.
M. ZILBERMANN
1200 AVENUE ST-CHARLES.
Serrurier français, ancien poseur de sonnettes, armurier.
Travaux électriques, Bicyclettes et accessoires.
Réparations dans les 24 heures. Livraison gratuite et prompte.
1er fév—1an

Tous les Trains Courent Maintenant Selon le Tableau Régulier
—SUR LE—
THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY
Le même qu'avant la quarantaine
L'express California et Texas quitte à 8:55 heures a. m. Le train local pour Shreveport à 3:55 heures p. m. et le train express pour Shreveport, Monroe et Little Rock à 8:35 p. m.
BUREAU DES BILLETS,
207 RUE ST-CHARLES.
1nov—

Quatre journées s'écoulèrent, sans que lui parvinssent même des nouvelles de l'absent; elle commençait à se demander si elle n'était pas doublement orpheline....

Et si impie que fût cette pensée, elle commençait à s'y accrocher, depuis qu'elle sentait le plus abominable des soupçons se former dans l'esprit du magistrat chargé de l'instruction de l'affaire.

Les trois premiers jours le souvenir de son père avait été à peu près écarté; c'était une chose si connue, si acquise, que madame Catherine Boucan vivait seule, que son mari s'était jamais revenu dans sa maison, qu'on n'avait songé que très secondairement à lui.

—Votre père est toujours vivant? avait-on demandé comme par acquit de conscience à Pauline.

—Nous n'avions aucune raison de supposer qu'il fût mort, monsieur le juge, avait elle répondu simplement.

—Vous vous en entreteniez bien quelquefois avec votre mère?

—Bien rarement, monsieur... puisqu'ils ne s'étaient pas entendus, qu'ils s'étaient séparés définitivement....

—Il ne vous écrivait pas?

—Jamais.

—Et.... jamais il n'y avait eu de tentatives de rapprochement entre eux?

—Jamais.

—Vous n'avez donc pas idée du domicile où vous pourrions lui faire parvenir, la nouvelle du malheur qui vus frappe?

—Mon père, quand j'étais enfant, voyageait beaucoup.... Il se peut très bien qu'il soit encore en voyage en ce moment....

—Sans doute.... Mais..... même son adresse à Paris, vous ne la connaissez pas?

—Nous ne savions même pas, monsieur, s'il habitait toujours Paris.... quoique la chose soit probable; mais il lui est arrivé, quand j'étais enfant, d'aller en Angleterre.... en Belgique.... Vous devez bien supposer que s'il était en France.... il connaîtrait déjà cette horrible mort et serait venu nous retrouver... car des enfants n'ont pas à juger leurs parents.... et mon père m'aimait bien autrefois....

Elle n'était pas si certaine que cela que son père eût tant voyagé jadis à l'étranger; mais elle l'affirmait bien.... parce que soudain, cela lui faisait trop de mal, l'idée qu'il aurait pu se trouver à Paris.

Et ce point fut d'abord laissé dans l'ombre.

On s'efforça de rechercher pardessus tout, soit dans la chambre de Catherine, soit dans la maison, soit dans le jardinet, soit dans les les abords de la maison, des indices, si légers qu'ils fussent, qui donnassent une direction probable à la police.

Et rien ne se découvrait, pas plus que le premier soir où, malgré la rapidité avec laquelle Pauline avait envoyé des personnes de bonne volonté dans tous les sens, on n'avait remarqué quoi que ce soit d'anormal sur les individus qui s'éloignaient de Boulogne.

On s'était préoccupé ensuite de bien établir les causes de la mort; et Pauline avait déjà ressenti l'atroce déchirure de la séparation, quand le sinistre fourgon était venu prendre le corps de sa mère pour le transporter à la Morgue.

Le lendemain, elle apprenait que l'autopsie faite par le docteur Socquet confirmait purement et simplement l'examen sommaire du premier instant: sa mère avait dû succomber à une effroyable secousse, et physique et morale, par suite de la violence avec laquelle elle avait été précipitée sur le sol; sa colonne vertébrale s'était rompue à la hauteur du cou, et l'on avait découvert à la sortie de son cœur l'existence de l'anévrisme qui avait dû se rompre au même instant.

Cela était si catégorique, si simple, qu'on aurait pu, dès cet instant, donner l'ordre d'inhumer; on ne conservait le cadavre à la Morgue que dans l'espérance de confronter le criminel avec lui... si quelque chance bien inattendue permettait de mettre la main sur lui.

Et, le quatrième jour, Pauline était longuement, minutieusement interrogée par le juge d'instruction, non plus sur des faits matériels, puisqu'ils avaient été tous établis et qu'on en cherchait vainement de nouveaux, mais sur les circonstances morales qui pouvaient expliquer le crime.

Qui pouvait savoir que sa mère avait des économies?

Qui pouvait s'être introduit chez elle si facilement?

La petite bonne affirmait que personne ne s'était présenté tant qu'elle était là .... Mais Catherine ne s'était elle pas justement efforcée de cacher la présence du misérable qui venait l'exploiter et en avait été amené si brusquement à la tuer?....

C'est alors que les questions se pressaient sur les lèvres du magistrat, au sujet de ce père absent; il était vraiment bien étrange qu'on n'eût toujours pas de nouvelles.

—Pourquoi donc votre mère s'était elle séparée de lui, mon enfant?

A ces mots, le visage de Pauline se plissa si douloureusement que le magistrat crut devoir la consoler par quelques bonnes paroles:

—Hélas! ma pauvre enfant, des ménages malheureux, il y en a tant sur terre!... C'est presque la généralité.... On ne sait pas parce que, pour les enfants, les parents se supportent; et puis cela tient bien souvent aux circonstances, aux caractères... Votre père n'était sans doute pas plus méchant qu'un autre... mais violent, peut-être?

Dans cette question renaissait la finesse interrogative du magistrat. Et Pauline aussitot défendait son père, sur ce point du moins:

—Il n'était ni méchant, ni violent, monsieur; et je n'ai jamais assisté à une véritable scène entre mes parents.... que le jour où il nous a quittées à jamais....

—Vous ne vous rendiez peut-être pas compte mon enfant?

—Si, monsieur le juge, si j'étais bien jeune; mais je comprenais tant de choses, déjà!.... Et depuis, j'ai encore mieux compris.... Et c'est ce qui fait que je peux vous dire bien exactement ce qu'était mon père: non pas plus méchant qu'un autre.... mais léger.... aimant le plaisir, se laissant détourner par de vilaines créatures.... oubliant sans cesse son devoir et avec d'autant plus de facilité que ma mère, si douce, pardonnait toujours.... Mais, cette fois là, il avait été si vilain, il s'était mis dans une telle colère contre elle .... contre moi aussi.... parce que je défendais ma mère, qu'il me traita un peu brutalement... Ce fut la seule fois.... et il dut en avoir une telle honte qu'il ne reparut jamais.... Je pense aussi qu'il était pris par une de ces femmes qui peuvent perdre les meilleurs des hommes!

Mais je vous assure bien, monsieur le juge, répétait-elle avec fermeté, que mon père n'était pas violent.

Le magistrat la contempla un long moment, avec quelque chose qui ressemblait à de l'admiration pour ce caractère de jeune fille, qui avait parfaitement compris sa pensée secrète et s'efforçait de la détruire avant même qu'elle eût été exprimée.

Il ne poussa pas plus loin l'interrogatoire ce jour-là. Il se renseignerait par autre part, avant de l'aborder de nouveau.

Mais quand Pauline se retira, elle était épouvantée ... peut-être plus encore que lorsqu'elle s'était trouvée en présence du cadavre de sa mère.

Et elle murmurait, presque à haute voix:

—Non, non... ce n'est pas possible!.... Vous n'auriez pas permis cela, mon Dieu!

Elle avait une telle douleur et une telle honte d'avoir exactement pensé durant quelques minutes comme ce juge, qu'elle en était toute congestionnée.

Or, elle avait décidé, qu'à son retour du palais de justice, elle se rendrait à l'atelier de sa mère, où il fallait bien qu'elle commençât à prendre quelques dispositions, la direction même, si elle devait continuer cette entreprise.

Jusqu'à ce moment, elle avait été absorbée par la confection de leur deuil, par toutes les démarches, les formalités de la justice; il y avait du reste une principale employée qui suffisait à faire exécuter la besogne courante.

Mais, le plus tôt possible, elle devait envisager les difficultés de l'existence; car elles allaient se retrouver à peu près pauvres tout à coup, puisque ce misérable avait enlevé les économies, le trésor de sa pauvre maman, qu'il ne restait même pas soixante francs dans le port-monnaie de Catherine, et que l'unique ressource avec laquelle elle pourrait faire face à leurs premiers besoins était son livret de caisse d'épargne, où sa mère lui avait constitué peu à peu son trésor personnel à elle: sept cents francs environ.

Quant à Francine, à qui il lui eût semblé si naturel que sa mère eût constitué un petit pécule aussi, elle ne possédait pas de livret de caisse d'épargne, elle — Catherine était si persuadée qu'elle n'en aurait jamais besoin.

Ces nouvelles préoccupations, qu'elle avait écartées tout d'abord, se brouillaient dans sa tête, déjà si agitée par l'affreuse angoisse qu'y avait versée le juge; et, lorsqu'elle arriva à l'atelier, elle eut une faiblesse.

—Ce n'est rien, déclara-t-elle, comme on s'empressait autour d'elle.

A continuer